Tableau 19.4b. Intervalle de confiance (million de tonnes) de carbone aérien total selon la région forêt aménagée Canada.

Forêt aménagée	Carbone aérienne
0	±85,75
11	±205,90
12	±50,18
13	±109,94
20	±121,15
31	±14,99
32	±16,62
33	±60,52
40	±32,84
50	±75,25
100	±14,95
Canada	±300,26

Source: Inventaire forestier national du Canada, données combinées remesurées (2007-2017) et projetées (2006-2017 avec système de projection IFN) (Version 3.1, Octobre 2025) (http://nfi.nfis.org)

Note: Les écozones de l'Arctique (Cordillère arctique, Haut-Arctique, Bas-Arctique), et les écozones de la Taïga des plaines et des Plaines hudsoniennes situées au Nunavut, ne sont pas répertoriées. La superficie totale s'élève à 262 189,89 mille ha.

Forêt gérée

Code	La description
0	Indisponible
11	Les volumes à long terme ou les dispositions territoriales sur le bois de la Couronne
12	Le volume à court terme ou les dispositions territoriales sur le bois de la Couronne
13	Aucune disposition actuelle du bois de la Couronne
20	Statut légal de protection (IUCN classe IA, IB, II, III, IV, V, équivalent VI)
31	Réservé par le gouvernement fédéral à des fins militaires ou autres
32	Réservé par le gouvernement fédéral en vertu de la Loi sur les Indiens
33	Utilisation restreinte ou réservée par le gouvernement provincial ou territorial
40	Terres autochtones
50	Terres privées
100	Eau